

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT

SAINT-ETIENNE LOIRE

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 02 MARS 2026**

délibération n° 26-13 Vote du compte administratif 2025 et du compte de gestion 2025 du syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 5722-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le compte administratif du syndicat mixte et d'examiner le compte de gestion de l'année écoulée.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Nicole PEYCELON – Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – François DRIOL – Luc FRANCOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAREALE
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Gérard DUBOIS

Le conseil syndical a été convoqué le 24 février 2026

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Les tableaux suivants visent à présenter le compte administratif 2025.

Fonctionnement

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT

SAINT-ETIENNE LOIRE

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.67- Participation au déficit de l'aéroport	1 272 000,00	878 378,06	0,00
Chap.011- Charges à caractère général	27 000,00	2 890,28	0,00
* <i>Assurances</i>	7 000,00	2 890,28	0,00
* <i>dépenses diverses (insertions, études,...)</i>	20 000,00	0,00	0,00
Chap.66- Intérêts	49 000,00	45 424,47	0,00
Chap 012 - Charges de personnel	10 000,00	7 899,77	0,00
<i>mise à disposition du personnel</i>	10 000,00	7 899,77	0,00
Chap 67- Charges exceptionnelles	1 133 041,00	0,00	0,00
<i>Subvention exceptionnelle d'équipement</i>	1 133 041,00	0,00	0,00
Chap.022- Dépenses imprévues	177 667,83	0,00	0,00
Chap.023- Virement à la section d'investissement	1 102 000,00	0,00	0,00
Total	3 770 708,83	934 592,58	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.74- Participations (contributions des partenaires)	1 226 550,00	1 226 550,00	0,00
* <i>Département de la Loire</i>	527 416,50	527 416,50	0,00
* <i>Saint-Etienne Métropole</i>	374 097,75	374 097,75	0,00
* <i>CCILYON METROPOLE Saint Etienne Roanne</i>	183 982,50	183 982,50	0,00
* <i>Loire Forez agglomération</i>	85 858,50	85 858,50	0,00
* <i>CC de Forez Est</i>	55 194,75	55 194,75	0,00
Chap.75- Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Chap.002- Résultat de fonctionnement reporté	2 544 158,83	0,00	0,00
Total	3 770 708,83	1 226 550,00	0,00

Résultat de fonctionnement antérieur :	+ 2 544 158,83 €
Résultat de fonctionnement 2025 (excédent) :	+ 291 957,42 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 2 836 116,25 €

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT**SAINT-ETIENNE LOIRE****Investissement**

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.16- emprunt et dettes assimilées	302 000,00	300 457,01	0,00
Amortissement de l'emprunt	302 000,00	300 457,01	0,00
Chap.27-Autres immobilisation financières	800 000,00	0,00	0,00
Chap.020- Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Chap.001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	296 564,12	0,00	0,00
Total	1 398 564,12	300 457,01	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	296 564,12	296 564,12	0,00
Chap.021- Virement de la section d'exploitation	1 102 000,00	0,00	0,00
Total	1 398 564,12	296 564,12	0,00

Solde d'exécution antérieur :	-	296 564,12 €
Résultat d'exécution d'investissement 2025 :	-	3 892,89 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé :	-	300 457,01 €

Ainsi le résultat de clôture est constitué :

- d'un excédent de fonctionnement de :	2 836 116,25 €
- d'un déficit d'investissement de :	- 300 457,01 €
	2 535 659,24 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Public pour l'exercice 2025,**

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix- Nombre de votants : 20 représentant 97.75% des voix- Suffrages exprimés : 19 représentant 92.375% des voix- Vote POUR : 19 représentant 92.375% des voix- Vote CONTRE : 0- Abstention : 1 représentant 5.375% des voix |
|---|

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT

SAINT-ETIENNE LOIRE

- **approuve le compte administratif 2025 conforme au compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants :**

	RÉSULTAT		RESTES À RÉALISER	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
Investissement	300 457.01		0.00	0.00
Fonctionnement		2 836 116,25	0.00	0.00
TOTAL	300 457.01	2 836 116.25	0.00	0.00

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 97.75% des voix
Suffrages exprimés : 19 représentant 92.375% des voix
Vote POUR : 19 représentant 92.375% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 1 représentant 5.375% des voix

- **affecte les résultats comme suit :**

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 2 535 659.24€ (article 002)
- Reporter le déficit d'investissement de – 300 457.01€ (article 001)
- Affecter à la section d'investissement la somme de 300 457.01€ (article 1068) pour la couverture du besoin de financement.

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 97.75% des voix
Suffrages exprimés : 19 représentant 92.375% des voix
Vote POUR : 19 représentant 92.375% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 1 représentant 5.375% des voix

A Andrézieux Bouthéon, le 2 mars 2026

François DRIOL
Président

